



Validite d'une caution envers un fournisseur

Par **vasseur eric**, le **24/04/2017** à **12:14**

Bonjour

Je me suis porté caution envers une dette fournisseur de mon entreprise a travers un protocole .Nous rencontrons aujourd'hui des difficultés. Quelle est la validité de sa caution sachant que :

Le créancier n'a pas respecté un certain nombre de choses a savoir ;Non informantion annuel des cautions,et absence de demande de communication de la part du créancier sur ma situation patrimoniale et financière.

Merci de votre réponse